



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2023

Référence
01_2023

Objet de la délibération
Révision du marché de maîtrise d'œuvre du Chemin de Taillefer

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
04/01/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 10 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. SONZOGNI Jean-Luc à M. DENEUX François

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Révision du marché de maîtrise d'œuvre du Chemin de Taillefer**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 10/01/2023

Et

Publication ou notification du :

Suite à l'évolution du coût des matières, l'estimation de travaux pour le chemin de Taillefer a augmenté.

Le marché d'étude préalable et la maîtrise d'œuvre ont donc été révisés comme suit :

Base travaux 140 000€HT au lieu de 110 000 € HT
Taux de rémunération 7% au lieu de 7,5%

Soit un **total de mission de 11 600€ HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouvelles conditions de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/01/2023

Le Maire,
François DENEUX